

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 02 novembre 2010 la note d'information définitive simplifiée relative à l'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe AXA.

Cette augmentation de capital sera réalisée par souscription de parts du compartiment « AXA Plan 2010 Global » du FCPE « Shareplan AXA Direct Global ». Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales marocaines : Axa Assurance Maroc, Axa France IARD, Axa Technologie Services, Axa France Vie, Avanssur, Axa Assistance Maroc, Axa Assistance Maroc Services et Acred.

L'augmentation de capital de AXA réservée à l'ensemble des salariés du groupe portera sur un maximum de 65 502 183 actions. Au Maroc, le prix de souscription est de 123,82 MAD par action.

La note d'information définitive simplifiée est complétée par le document de référence déposé auprès de l'AMF en date du 17 mars 2010 sous le numéro D.10.0117, les notices d'information du FCPE « Shareplan AXA Direct Global » et du compartiment «AXA Plan 2010 Global » inscrites auprès de l'AMF respectivement sous les codes n° 990000090499 et 990000104969, ainsi que le règlement du FCPE « Shareplan AXA Direct Global »

L'intégralité de la note d'information préliminaire simplifiée visée par le CDVM, ainsi que le document de référence, le règlement du FCPE et les notices d'information précitées, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux des filiales marocaines de AXA.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/044/2010

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières